

Règlement

1. La ludothèque est ouverte :
 - Le mardi après-midi de 15h00 à 18h00
 - Le mercredi matin de 09h00 à 12h00
 - Le mercredi après midi de 15h00 à 18h00
 - Le vendredi de 09h30 à 11h30
 - Le samedi de 09h00 à 12h00
2. Elle sera ouverte avec un horaire réduit pendant les vacances scolaires
3. Pour devenir membre de la ludothèque, il suffit de remplir le bulletin d'inscription et d'effectuer le paiement de la cotisation annuelle par famille.
 - Pour les membres : 30 francs par famille et par année.
4. L'inscription donne droit à tous les membres d'une même famille d'emprunter un jeu.
5. Avant d'emprunter un jeu, l'abonné s'assurera avec un responsable que le jeu est complet et en bon état. Il s'engage à le rendre dans le même état et dans les délais.
6. Au cas où l'abonné rendrait les jeux régulièrement incomplets ou défraîchis, la ludothèque se permettrait, après avertissement, de prendre des mesures adéquates. En cas de perte du jeu ou si celui-ci est si gravement détérioré qu'il est rendu inutilisable, il sera réclamé à l'abonné un montant pouvant s'élever jusqu'à la valeur du jeu.
7. Chaque prêt est accordé pour une durée de 4 semaines. Si le jeu n'est pas rendu à la date prévue, une interdiction d'emprunt peut être instaurée.
8. L'abonné est prié d'emporter et de rapporter le jeu dans son sac ou sa boîte. En cas de perte, il devra être remplacé.
Toute démission ou tout changement d'adresse doivent être signalés rapidement.
9. Une autorisation spéciale des parents sera exigée pour utiliser les jeux d'extérieurs dans le préau pendant les heures d'ouverture de la ludothèque.
10. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés à rester seuls à la ludothèque.
11. En cas d'indiscipline, le comité a le droit d'exclure provisoirement ou définitivement un utilisateur de la ludothèque.